

Julien Tchernia
ekWateur
37, rue de la Rochefoucauld
75 009 Paris

Ministre de la Transition Écologique et solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75 007 Paris

Paris, le jeudi 23 avril 2020.

OBJET : Pour que la crise du Covid19 ne sonne pas la fin de la transition énergétique pour tous

Madame la Ministre,

Je veux attirer votre attention sur la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui dans notre mission de fournisseur alternatif et indépendant d'énergie et le risque qui pèse sur notre avenir à très court terme. Situation dont les pouvoirs publics ont reconnu qu'elle avait bien toutes les caractéristiques d'un cas de force majeure.

Engagée en faveur de la transition énergétique pour tous, **ekWateur**, que j'ai fondée avec mon associé et que nous dirigeons, est devenue en quatre ans un leader indépendant de la fourniture d'énergie renouvelable permettant à tous les particuliers et professionnels de France de bénéficier au meilleur prix d'une énergie verte. Nous sommes membres de la French Tech 120 et de la Green Tech Verte.

Nous sommes convaincus que la *transition* énergétique ne peut réussir que par une adhésion et un engagement massif des Français. C'est pourquoi, nous nous efforçons de proposer au meilleur prix une énergie verte pour tous nos compatriotes dans tous les territoires.

Pour garantir des prix abordables, nous achetons de l'énergie auprès de petits producteurs d'électricité renouvelable et aussi auprès de l'acteur historique EDF. Les achats d'énergie à EDF se font via le dispositif de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), en faisant valoir les droits qu'ont nos clients à recevoir un volume d'énergie fixé par la réglementation à un prix régulé. Ce droit est finalement la possibilité pour tous les français de bénéficier de la compétitivité du parc nucléaire historique qu'ils ont contribué à financer à l'époque du service public et dont ils partagent le risque. C'est le miroir des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) qui sont proposés aux clients d'EDF. En bonne application des dispositions réglementaires, nous avons indiqué en novembre 2019 les volumes d'électricité estimés auxquels avaient droit nos clients au titre de l'année 2020.

La crise du Covid-19 et les mesures gouvernementales qui ont été adoptées - bien évidemment à juste titre - sont venues interrompre les habitudes quotidiennes de consommation et remettre en cause l'équilibre du marché de l'énergie, avec une baisse de la consommation d'électricité en France de plus 15% et une forte baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros.

En tant que fournisseur d'énergie alternatif et indépendant, nous subissons aujourd'hui les conséquences imprévisibles de cette crise exceptionnelle. Nous disposons désormais d'un surplus d'électricité qui doit quotidiennement être revendu à un prix inférieur de plus de 60%.

Cette situation menace notre équilibre économique et se pose la question de notre avenir au regard des engagements qui sont les nôtres à l'égard de nos partenaires et créanciers.

C'est donc dans ce contexte de crise d'urgence, que nous avons invoqué la force majeure auprès d'EDF, comme auprès de nos autres fournisseurs et partenaires, pour corréliser nos achats avec la baisse de la consommation énergétique de nos propres clients.

Comme vous le comprendrez, et contrairement à ce qui a pu être laissé penser par nos détracteurs : nous ne remettons en cause ni le dispositif de l'ARENH, ni ses volumes et ne tentons nullement d'échapper à nos obligations : nous appelons juste à ce qu'EDF n'étende pas nos engagements par rapport à ce qui était convenu par contrat.

En effet, et contrairement à ce qui vous a sans doute été indiqué, nous n'avons sollicité d'EDF que l'application de la clause de Force Majeure du contrat qui nous lie, telle que la CRE l'a rédigée avec le concours vraisemblable d'EDF. Il s'agit de l'article 10 de l'Accord-cadre pour l'ARENH que nous avons signé en 2016, qui définit la force majeure comme **« un événement extérieur, irrésistible et imprévisible rendant impossible l'exécution des obligations des Parties dans des conditions économiques raisonnables »**, ce qui va bien au-delà de ce que prévoit le code civil.

Dans ces conditions, comment ne pas considérer que l'épidémie de Covid-19 qui frappe tout le monde et tous les territoires ne constitue pas, en effet, un événement **extérieur, irrésistible et imprévisible** ? **Et comment nier que l'absence de conditions économiques raisonnables**, résultant de la pandémie du Covid 2019, tient bien au fait de la réduction massive de la consommation d'électricité et à l'effondrement corrélatif des prix de gros ?

Or, à notre plus grande surprise, EDF a considéré que l'ensemble des critères de la force majeure prévus à l'article 10 de l'accord cadre ARENH n'étaient pas remplis en l'espèce et a refusé notre demande de réduction des volumes d'énergie de l'accord cadre alors même que nous leur avons indiqué que le maintien des conditions d'approvisionnement à l'ARENH, dans les modalités prévues avant la survenance de l'événement, ne permettait pas l'exercice de l'activité d'ekWateur dans des conditions économiques raisonnables.

Cette situation nous apparaît d'autant plus incompréhensible qu'en dépit de la position, contestée, de la CRE s'agissant de fournisseurs de plus grande taille que notre société, les récentes délibérations de la CRE appellent bien EDF à prendre en compte la situation individuelle – et bien différente ! – de chaque fournisseur et notamment ceux de *« petite taille et en situation de fragilité (...) s'étant vu notifier en novembre 2019 un volume d'ARENH strictement inférieur à 125 MW »*. En nous accordant un délai pour le paiement de nos factures ARENH, la CRE a d'ailleurs implicitement reconnu le 23 avril, que nous sommes dans cette situation : un petit fournisseur en situation de fragilité économique dont la crise sanitaire actuelle menace la pérennité de l'activité.

Alors qu'EDF a déjà planifié une réduction de 20% de sa part de production nucléaire pour faire face à la chute sans précédent de la consommation énergétique, force est de constater leur refus incompressible de réduire nos volumes ARENH, que nous sollicitons pour les mettre en corrélation avec la baisse de la consommation énergétique de nos propres clients.

La situation pour nous est doublement dramatique : (i) par la baisse de la consommation de nos clients c'est à dire par une baisse de notre chiffre d'affaires ET (ii) par la contrainte d'acheter un surplus d'énergie que nous devons revendre immédiatement sur les marchés à un prix nettement inférieur.

Dans ce contexte d'urgence, c'est donc un **triple cri d'alerte** que je souhaite vous porter, Madame la Ministre, au nom de tous nos collaborateurs et clients dans les territoires, en faisant appel à votre sens de l'impartialité de l'Etat et de la régulation à un argument d'équité à laquelle je vous sais sensible :

- 1. Un cri d'alerte pour garantir la pérennité d'un secteur stratégique pour la transition énergétique de nos territoires** : alors que l'arrivée hier des fournisseurs alternatifs a largement contribué à

l'innovation et à l'essor d'énergies renouvelables, nous n'aurons demain plus aucune certitude sur notre capacité à répondre aux besoins des clients, des entreprises et des territoires face aux pertes financières que nous subissons, alors même qu'elles pourraient être évitées.

2. **Un cri d'alerte pour garantir la liberté de centaines de milliers de consommateurs français** : en nous forçant à recevoir ces volumes d'électricité qui ne seront *in fine* pas consommés, et donc auxquels nous n'avons pas le droit, cette décision unilatérale d'EDF ne peut qu'engendrer une déstabilisation – et même une disparition à terme ! – de tous ceux qui prennent des risques pour apporter aux français une énergie en phase avec leurs attentes, aux antipodes de la « liberté de choix du fournisseur », principe pourtant phare de loi du 7 décembre 2010 relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité.
3. **Un cri d'alerte pour préserver l'accessibilité de la transition énergétique pour tous** : pour que les Français soient les acteurs engagés de la transition énergétique, les fournisseurs alternatifs d'énergie doivent continuer à jouer leur mission de promoteurs de cette accessibilité par une offre de prix et de service plus compétitive pour les particuliers et les professionnels.

Madame la Ministre, je vous réitère ma demande d'appeler rapidement à une discussion-cadre avec l'ensemble des parties pour faire en sorte que l'application de la clause majeure ne soit plus entravée par EDF et qu'en même temps, conformément à ses termes mêmes, sa mise en œuvre soit circonscrite à la seule baisse de la consommation constatée, tant qu'elle sera constatée, et ainsi tenir résolument compte de cette crise inédite pour notre situation de fournisseur alternatif et indépendant.

Face au défi d'une transition énergétique accessible au plus grand nombre, vous pourrez nous compter à vos côtés, Madame la Ministre. Et aujourd'hui, nous avons besoin de votre soutien pour faire de cette ambition partagée une réalité tangible dans ce « monde d'après ».

Dans l'espoir que ma sollicitation retiendra votre attention et restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Julien TCHERNIA

Président ekWateur